



Formation adaptée Permis B (auto-école sociale)

Nos formations sont accessibles aux personnes présentant tout type de handicap

(Pour les personnes à mobilité réduite, orientation vers une auto-école partenaire ayant des véhicules adaptés)

Porteurs de l'action

EMCP, auto-école sociale

Prérequis

Etre orienté.e par un référent socio-professionnel.

Avoir effectué un diagnostic mobilité.

Signer et respecter le contrat d'engagement du participant, et le règlement intérieur de l'association.

Publics ciblés et modalités d'orientation

A destination d'un public adulte en parcours d'insertion ayant un projet de formation au permis de conduire, ayant obtenu ou non le code de la route

Les participants sont orientés par leur référent / accompagnant via une demande réalisée par email à contact@emcp.fr (bien indiquer en référence, la convention existante)..

Objectifs

Il s'agit de permettre la réussite à l'examen du code de la route et de conduite des participants inscrits dans une démarche d'insertion et pour lesquels le fonctionnement des auto-écoles classiques n'est pas adapté, en respectant les temps d'apprentissage de chacun. L'objectif est ainsi de proposer un accompagnement spécifique pour les personnes confrontées à des difficultés d'apprentissage (problèmes de concentration, d'écoute, de compréhension, etc.), problèmes cognitifs ou liées à la problématique de la non-maitrise du français.

Et de privilégier la reprise de confiance en soi pour favoriser la mobilisation ou la re-mobilisation dans un parcours d'insertion et la recherche d'emploi.

Description de l'action

La finalité est de permettre la réussite de l'examen du code de la route ou/et au permis B.

Le bénéficiaire qui dispose du code de la route est orientée directement sur la formation adaptée Conduite.

Le bénéficiaire qui n'a pas le code de la route, participe à la formation adaptée Code et Conduite.



A. Formation au code :

- Un stage renforcé du code de la route sur 2 semaines : 63 heures de cours de code dispensées par un Enseignant de la conduite et de la sécurité routière (ECSR) titulaire du BEPECASER ou du Titre Professionnel « Enseignant de la conduite et de la Sécurité Routière »
- Un atelier mobilité d'une durée d'un jour qui permet de découvrir l'offre de mobilité sur le territoire, et de s'approprier les outils nécessaires au déplacement alternative à la voiture individuelle (transport en commun, pratique du vélo, application multimodale, etc.)
- Un accès Kopilote, une application internet permettant de travailler en autonomie le code de la route (avec accompagnement à distance d'EMCP) dès l'inscription du participant à la formation
- Un perfectionnement par des séances de cours de code (en présentiel ou en distanciel) avec
 - Des cours de code avec ECSR *en présentiel* (entre 2 et 4 cours par semaines)
 - Des ateliers de soutien thématique *en présentiel*
 - Des ateliers vocabulaire spécifiques au code de la route pour les personnes les plus en difficulté au niveau de la compréhension de la langue française notamment *en présentiel*
 - Des ateliers transversaux (assurance, constat, changement de roue, etc.) *en présentiel*
 - Du soutien par téléphone à travers l'application Kopilote, en *distanciel*
- Du code en autonomie à EMCP (salle de code dédiée)
- Une mise en situation d'examen + une préparation au long cours à l'examen
- Une présentation à l'examen théorique

Les plus proposés par l'association :

Un accompagnement régulier par la CEMI, en distanciel, pour faciliter l'assiduité des participants qui ont des difficultés à se déplacer dans les locaux d'EMCP pour accéder à la salle de code.

Un accueil de demandes, questions, *en présentiel ou distanciel*, sur des séances de codes réalisées à l'aide de Kopilote en autonomie pour dépasser le frein rencontrer.

La pédagogie employée par les ECSR est très ludique, basée sur des images, des mises en situation, des démonstrations en temps réel. Les ECSR prennent des exemples rencontrés par les participants dans leur quotidien pour faciliter la compréhension des notions abordées dans le code de la route (ex. de la force centrifuge, de la mobilité du corps, de la vitesse, etc.). Cela facilite l'appropriation des thèmes du code de la route, par tou.tes, quel que soit le niveau de maîtrise de la langue française.

Modalités d'évaluation

- Une évaluation individuelle à chaque étape du stage (examen blanc)
- Un suivi du nombre de connexions et de séries réalisées sur l'application Kopilote

B. Formation à la conduite :

- Un accès gratuit et illimité au simulateur de conduite pour valider les premières compétences et réduire le nombre de leçons de conduite au volant
- Une évaluation de départ : gestion des commandes (volant et trajectoire, gestion mécanique), activités visuelles, analyse des situations, comportements affectifs, activités cognitives
- Des leçons de conduite qui se caractérisent par des séances d'apprentissage individuelles
- Des mises en situation de conduite diverses sur un environnement spécifique selon les compétences travaillées à acquérir.
- Une présentation à l'examen pratique



Les plus proposés par l'association :

Notre objectif étant que les participants se forment le plus efficacement possible, l'association propose des outils supplémentaires sur la formation conduite à travers notamment :

- Passage de permis sur véhicule à boîte automatique au besoin ressenti par le bénéficiaire ou sur proposition de la référente de l'Auto-école sociale avec accord du bénéficiaire.
- Ateliers transversaux tout au long de la formation : initiation à l'entretien du véhicule, gestion du stress avant les examens, compréhension des contrats d'assurance et du constat amiable, atelier vocabulaire.

Modalités d'évaluation

- Une évaluation individuelle à chaque étape du Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) pour valider les compétences et passer à l'étape suivante
- Des mises en situation d'examen pour mesurer la progression

Pour les deux formations, le participant signe un contrat d'engagement d'une durée de 12 mois (renouvelable si nécessaire) et s'assure de respecter le règlement intérieur.

Tarifs

Un devis est adressé au référent socio-professionnel pour chaque participant en amont de la formation. Il doit être accepté par la structure du référent socioprofessionnel au démarrage de l'action.

Une participation financière est prise en charge par le participant (ressources propres ou mobilisation du CPF).

Un échéancier peut être mis en place selon les conditions financières de chacun.

Durée

La durée de la formation est variable selon les situations et les disponibilités de chaque participant ; EMCP accompagne les élèves dans la durée.

Toutefois EMCP détermine la formation sur une durée de 12 mois pour s'assurer de la présence, de la participation et de la motivation du bénéficiaire pour travailler le code de la route, puis des leçons de conduite. Si au bout de cette période, et cela sans explication ni justificatif, le bénéficiaire n'a pas assidu, il sera proposé, en communication étroite avec le référent accompagnant, de clôturer la formation même inachevée.

Contact et lieu de réalisation de l'action

Association ETRE MOBILE, C'EST PERMIS !

280 route de Saint Simon

31100 TOULOUSE

05.31.54.52.71

contact@emcp.fr

www.emcp.fr

